



Association
des professionnels
de l'édition musicale

**Contribution aux consultations prébudgétaires
en vue du budget provincial 2024**

par l'Association des professionnels de l'édition musicale

Le 1er février 2024

Recommandation 1: Que le financement pour l'aide à l'édition musicale de la SODEC soit maintenu en 2024-2025 et augmenté pour 2025-2026

Recommandation 2: Que l'enveloppe globale pour le financement d'aide aux associations de la SODEC soit maintenue et pérennisée.

Recommandation 3: Que les sommes destinées à l'entrepreneuriat culturel soient reconduites - 4M\$.

Recommandation 4: Que des sommes soient allouées pour le développement de public, notamment le jeune public.

Recommandation 1: Que le financement pour l'aide à l'édition musicale de la SODEC soit maintenu en 2024-2025 et augmenté en 2025-2026.

Créé en 2021, le programme d'aide à l'édition musicale par la SODEC est essentiel pour soutenir la création de la musique d'ici. L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) demande que les sommes prévues dans le PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL 2022-2025 soient maintenues dans le prochain budget. De plus, nous demandons au gouvernement du Québec de planifier dès maintenant une bonification en 2025-2026 des sommes destinées à la SODEC pour l'aide aux entreprises du secteur de la musique, dont les entreprises en édition musicale.

Les éditeurs de musique sont des entrepreneurs qui soutiennent la création de nouvelles œuvres musicales et valorisent la propriété intellectuelle existante. Professionnels de la gestion des droits d'auteur et du développement de la carrière des créateurs, les éditeurs sont en quelque sorte les gérants des auteurs-compositeurs et de leurs œuvres.

Bien souvent méconnus, les éditeurs de musique jouent un rôle structurant pour l'industrie de la musique en générant des revenus pour les créateurs et en fournissant des conseils artistiques, juridiques et commerciaux. Les activités éditoriales peuvent créer des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.). Cette diversification des sources de revenus est essentielle au secteur de la musique d'aujourd'hui.

La valorisation de la propriété intellectuelle est de plus en plus importante pour le secteur de la musique, et les éditeurs musicaux en sont les spécialistes. De plus, les activités éditoriales concernent la base de la chaîne de valeur de l'industrie de la musique, l'œuvre musicale¹, et ont par conséquent des impacts positifs sur l'ensemble des activités du secteur.

Ces dernières années, l'édition musicale a gagné en importance. Il est impératif de poursuivre le soutien aux entreprises d'édition musicale pour qu'elles puissent continuer à se développer et pouvoir jouer un rôle clé dans l'industrie musicale.

Recommandation 2: Que l'enveloppe globale pour le financement pour l'aide aux associations de la SODEC soit maintenue et pérennisée.

L'APEM demande au gouvernement du Québec que les sommes prévues dans le PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL 2022-2025 soient maintenues. Les associations culturelles s'assurent d'une part de soutenir leurs membres et d'autre part que le milieu culturel soit prospère et vivant. Elles accompagnent la relève artistique et entrepreneuriale, assurent la formation de la main-d'œuvre, organisent des activités de développement de carrière et des initiatives de promotion collective, construisent des réseaux, soutiennent l'exportation, offrent un soutien et des ressources de première ligne aux forces vives du secteur. Les associations ont

¹ L'œuvre musicale est définie dans la Loi sur le droit d'auteur et désigne autant une chanson qu'une composition instrumentale.

également le mandat de défendre les intérêts de leurs membres et de faire de la représentation dans ce sens auprès des diverses instances gouvernementales et organisations.

Le milieu culturel vit plusieurs défis actuellement tels que la difficulté à rejoindre le public, la mise en valeur de nos contenus versus les contenus internationaux, la hausse des coûts et l'exode de la main-d'œuvre. Le travail des associations est d'autant plus important en moment difficile et est crucial pour adresser ses enjeux majeurs et pour mettre en place des solutions. Si les associations ne sont pas solides, c'est tout l'écosystème culturel qui en subit les conséquences.

L'aide du gouvernement auprès des associations est primordiale pour permettre un milieu sain et prospère qui défend et fait rayonner la culture québécoise. En plus de maintenir le financement en 2024-2025, nous demandons de planifier dès maintenant une bonification en 2025-2026 des sommes destinées à la SODEC pour le soutien aux associations du secteur culturel. C'est avec un financement adéquat que les associations culturelles pourront jouer un rôle déterminant et structurant dans le secteur culturel et par ricochet dans la société.

Recommandation 3: Que les sommes destinées à l'entrepreneuriat culturel soient reconduites et pérennisées - 4M\$.

L'APEM demande que le gouvernement du Québec reconduise l'investissement de 4M\$ par année destiné à l'entrepreneuriat culturel. Ce programme a permis à de nombreuses entreprises d'être soutenues pour faire l'acquisition d'expertises pour développer et améliorer les performances de leur entreprise et de développer des initiatives innovantes pour répondre à de nouvelles habitudes de consommation du public québécois. Le soutien à l'entrepreneuriat québécois est primordial dans tous les secteurs économiques et la culture n'est pas moins importante que les autres secteurs. Avec les contenus culturels qui nous proviennent de l'international et majoritairement en anglais, il est essentiel d'avoir des entreprises québécoises pour développer et accompagner nos artistes et comprendre la réalité des marchés. En plus de générer plusieurs emplois et de faire rouler l'économie locale, les entreprises culturelles ont un fort potentiel d'exportation et font rayonner le Québec partout dans le monde. Le gouvernement du Québec doit maintenir cette enveloppe budgétaire pour poursuivre le travail entamé en 2020 et permettre à plusieurs entreprises de croître.

Recommandation 4: Que des sommes soient allouées pour le développement de public, notamment le jeune public.

Le gouvernement du Québec doit allouer des sommes pour le développement de public, notamment le jeune public, pour faire découvrir la culture québécoise à sa population. Tous les domaines culturels ont en commun d'avoir de la difficulté à rejoindre le public québécois. La part de marché de la musique québécoise sur les services de musique en ligne au Québec n'est que de 8% et la musique francophone québécoise ne représente que 5% des écoutes. Nous soutenons la mise en place d'initiatives de promotion collective pour faire découvrir notre musique et notre culture à la population québécoise. Il faut davantage aller à

la rencontre du public. Le gouvernement du Québec a annoncé lors du dernier budget la mise en place du passeport culturel pour développer le jeune public. Si déployée de manière convenable, cette initiative pourrait permettre à des ménages qui ont un budget limité pour les dépenses culturelles d'exposer les jeunes à la culture et avoir un impact positif sur notre secteur.

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

L'APEM fait partie de plusieurs regroupements québécois, canadiens et internationaux liés à l'industrie musicale. Elle offre un programme de formation destiné aux professionnels de l'industrie, organise des conférences dans le cadre des Rendez-Vous Pros des Francos, et organise des événements tels que le Sommet musique et technologie et Quand la musique rencontre l'image, en partenariat avec l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. Chaque année, l'APEM décerne le Prix Christopher-J.-Reed qui est remis à une personne engagée dans sa communauté professionnelle. De plus, l'APEM est derrière des initiatives telles qu'Évangeline et La Boîte aux paroles, respectivement une base de métadonnées et un portail d'accès aux paroles de chansons, et le Guide d'utilisation de la musique.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, Web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements

Jérôme Payette, Directeur général

514 525-0460, poste 1

jpayette@apem.ca